



Catégorie/Poule :

Match du :

N° du match :

Auto-évaluation Rencontre U10-U11

Fiche Équipe - Épreuve de Jonglerie U10-U11 - Phase 3



NOM DU CLUB RECEVANT :				
N° du Joueur	JONGLAGE PIED FORT	JONGLAGE PIED FAIBLE	TOTAL	
	1 Seul Essai - 40"	1 Seul Essai - 40"	Addition Pieds Fort + Faible	Vainqueur duel - 1 point
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
TOTAL DES DUELS GAGNÉS				
Fiche établie par : _____ n° de licence : _____				

Signature club visiteur pour approbation

NOM DU CLUB VISITEUR :				
N° du Joueur	JONGLAGE PIED FORT	JONGLAGE PIED FAIBLE	TOTAL	
	1 Seul Essai - 40"	1 Seul Essai - 40"	Addition Pieds Fort + Faible	Vainqueur duel - 1 point
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
TOTAL DES DUELS GAGNÉS				
Fiche établie par : _____ n° de licence : _____				

Signature club recevant pour approbation

Règlement - Épreuve de Jonglerie U10-U11 - Phase 3

Auto-évaluation Rencontre U10-U11



1. Toutes les équipes engagées en Critérium Départemental participent à l'épreuve de jonglerie. L'équipe victorieuse de l'épreuve se verra attribuer **1 point** ; le cumul des points acquis permettra d'établir un classement général de l'épreuve technique à la fin de chaque phase.
2. Cette épreuve est à organiser avant le début des rencontres et les **résultats sportifs** sont à **inscrire sur la fiche Jonglerie** ci-jointe (à renvoyer par email au district) et à **reporter sur la Feuille de Match Informatisée (F.M.I)** ou papier **rubrique « commentaire d'après match »**.
3. Préconisation : Chaque équipe doit fournir au minimum 6 ballons taille 4, afin que chaque binôme de joueurs puisse disposer de son propre ballon. Respecter une distanciation physique de 5 mètres minimum entre les binômes et de 2 mètres au sein d'un binôme pour ne pas gêner le jongleur.
4. Déroulement : les joueurs des 2 équipes sont associés par 2 (binôme) sous le format « miroir ». Le n°1 de l'équipe A, avec le n°1 de l'équipe B, etc. Ils sont chargés de compter alternativement les jongles effectuées par le joueur adverse. Ils commencent par la jonglerie « **ped fort** », départ ballon au sol. A l'issue de l'essai effectué (1 par joueur), ils communiquent leurs résultats aux éducateurs présents ; le joueur de l'équipe A communique le score du joueur B et vice versa. L'éducateur du club recevant, note alors les scores sur la fiche équipe sous le regard de l'éducateur visiteur qui chronomètre. Les joueurs réitèrent ensuite la même procédure pour la jonglerie « **ped faible** », départ ballon au sol.
5. Le but est de faire le maximum de jongles **consécutifs (sans surface de rattrapage) en un temps donné : sur 40'' pour le ped fort puis sur 40'' pour le ped faible, avec obligation de reposer le ped de frappe au sol après chaque touche de balle**.
6. Le signal de départ est donné par **l'Éducateur chronométrateur**. Si le ballon tombe au sol avant la fin du temps imparti, le joueur peut jongler à nouveau, **mais en reprenant le comptage à zéro**. Un seul essai sur 40 secondes (40'') par ped est attribué à chaque joueur. Il n'y a pas de nombre maximal de jongles à atteindre. C'est le meilleur score par ped lors de chaque séquence qui est retenu.
7. Dans le cas où une équipe n'est pas complète, un ou plusieurs joueur(s) est(sont) désigné(s), par l'Éducateur de l'équipe adverse avant le début de l'épreuve. Le résultat du(des) joueur(s) désigné(s) est comptabilisé une 2ème fois et reporté en face du numéro du(des) joueur(s) absent(s) sur la fiche récapitulative des résultats.
8. A la fin de l'épreuve, on additionne par équipe le cumul des duel gagnés (points obtenus) par chaque joueur et le club disposant du résultat le plus élevé gagne le défi.
9. En cas d'égalité entre joueurs, les points sont partagés : 0,5 point par duel. Et en cas d'égalité, au « Total des duels gagnés » : 0,5 point est attribué à chaque équipe. Ce résultat est noté sur la fiche Jonglerie et reporté sur la Feuille de Match Informatisé ou Papier de la rencontre.

Pour tous les cas non prévus dans ce règlement, seule la Commission F.A. sera habilitée à statuer dans le respect des règlements officiels établis par la F.F.F..

